

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** - (1968)  
**Heft:** 99

**Artikel:** La crise de la "Gazette de Lausanne"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1008337>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

finances fédérales. Que disent-ils ? A la Confédération, la fiscalité indirecte, parce qu'on ne saurait entamer les ressources des Communes et des Cantons qui ont besoin de prélever des impôts directs. Mais lorsque le problème se pose concrètement aux Communes et aux Cantons, on les voit rechercher de préférence, eux aussi, des impôts de consommation. C'est plus facile.

#### Y a-t-il une contre-offensive possible ?

Au niveau de l'imposition indirecte, une riposte serait possible si le problème était posé en d'autres termes que traditionnels.

Ordinairement, on dit que l'impôt indirect est injuste parce que proportionnel et non progressif; il ne peut donc être envisagé qu'en combinaison avec l'impôt direct. Ça c'est le thème habituel de discussion, mais il n'épuise pas le sujet. L'injustice suprême de l'impôt indirect serait qu'il diminuât le pouvoir d'achat des consommateurs. Or, depuis peu, est apparu un phénomène nouveau, qui n'est pas encore entré dans les raisonnements politiques : c'est celui de l'indexation de plus en plus généralisée des salaires sur le coût de la vie.

Reprenons dans cette perspective !

Si l'indice était assez sensible pour répercuter exactement les hausses des consommations essentielles (ce n'est pas rigoureusement le cas, et il faudra relancer un jour la discussion sur la nature de l'indice ou des indices), y compris les hausses dues aux impôts indirects, si l'adaptation des salaires suivait de manière quasi immédiate et généralisée toute progression de l'indice, sans nuire à la hausse des salaires réels, alors la diminution du pouvoir d'achat serait de faible importance. A une condition, c'est qu'une partie des recettes nouvelles soit par principe affectée à des dépenses de caractère social, c'est-à-dire en faveur des revenus qui échappent à la compensation de la hausse du coût de la vie.

A supposer que, dans le cas de Lausanne et de Genève, la hausse des impôts indirects communaux ait correspondu (en plusieurs étapes, échelonnées sur plusieurs années) à la hausse moyenne de l'énergie en Suisse, elle aurait été enregistrée par l'indice et neutralisée. Mais tel ne sera pas le cas. En effet,

dans la mesure où elle anticipe sur la moyenne suisse, elle n'est pas compensée; elle correspond donc à une atteinte du pouvoir d'achat. Et cette baisse du pouvoir d'achat, on ne saurait l'excuser en disant que 4 francs par mois, c'est dérisoire; à qui n'arrive-t-il pas de dépenser 4 francs par mois pour des bagatelles ? Cette argumentation ne tient pas, mais plaide au contraire en faveur des impôts directs progressifs; car c'est précisément à partir d'un certain revenu élevé que 4 francs peuvent passer inaperçus. Mais pour des revenus modestes 4 francs sont 4 francs, et ce sont eux, précisément, qui sont frappés comme les autres.

Une règle impérieuse en matière de fiscalité indirecte devrait donc être :

— un indice assez souple pour que les impôts de consommation soient enregistrés (et non pas noyés dans une multitude de facteurs qui ne permettent plus d'ébranler la moyenne),

— une compensation immédiate pour tous les revenus indexés au coût de la vie,

— une politique sociale en faveur des revenus modestes non indexés.

Pour l'instant, ces conditions ne sont pas, d'assez loin, réunies. Mais la gauche devrait y attacher autant d'importance qu'au rapport imposition directe ou indirecte.

**Le problème de l'impôt indirect, en un mot, doit être posé aussi en termes de pouvoir d'achat et d'indice du coût de la vie.**

#### Aspect psychologique de l'impôt à la source

La fiscalité directe se heurte à un autre obstacle; elle est massive, calculée en somme annuelle, elle apparaît comme un véritable prélèvement, toujours plus lourd en raison de la progression à froid.

La conséquence est que les petits salariés seront les plus acharnés contre toute hausse de la fiscalité directe, quand bien même elle serait pour eux plus avantageuse qu'une hausse de certaines taxes. La règle du jeu fait que les plus gros revenus trouvent leurs défenseurs les plus chauds chez les gens modestes.

Une hausse des tarifs industriels calculée par mois,

présentée sur un bordereau vert où ne figure pas le mot impôt, est ainsi plus facile à faire accepter qu'une hausse des impôts, même par ceux qui y perdront.

De plus en plus, face à la pression de la consommation, il apparaîtra nécessaire que l'impôt direct soit prélevé à la source, sous forme d'acomptes, ce qui n'exclut pas que le compte définitif soit établi en prenant en considération les déductions sociales habituelles. L'impôt à la source permettrait un renversement de l'attitude psychologique. La consommation deviendrait ce qui est possible après paiement des charges, alors qu'aujourd'hui, où elle est d'emblée facile, l'impôt direct apparaît comme ce qui tombe, fâcheusement, après la dépense.

L'impôt direct à la source permettrait seul de dissocier la solidarité paradoxale des gros bataillons de petits revenus au service des plus gros.

Dans le même ordre d'idée devra être développé, à la source, le financement des diverses formes de la sécurité sociale (A.V.S., assurance-maladie). Apparemment, c'est un impôt proportionnel puisque chacun paie en pourcentage de son revenu; en fait, si l'on tient compte de la contribution des employeurs, de l'absence de plafonnement, et surtout du fait que ne sont fournies que des prestations calculées sur une moyenne, quels qu'aient été les versements, la progressivité doit être assez forte.

#### Elargir la discussion

Le problème fiscal présente donc des aspects multiples; dans les discussions actuelles sont insuffisamment examinées les conséquences de l'imposition indirecte sur le pouvoir d'achat, compte tenu des possibilités d'indexation, ou les possibilités de prélever à la source le financement de la sécurité sociale, voire l'impôt direct ordinaire.

A partir d'un tel examen, on pourrait trouver les moyens de mieux combattre ces fameuses lois du système.

Reste bien sûr, en Suisse, le problème particulier de la sous-enchère fiscale due à la concurrence intercommunale et intercantonale et dont ne profitent que les industries et les gros revenus. Mais, comme on le sait, il appelle, lui, des solutions politiques.

suisse a la possibilité de ne pas payer sur ses impôts communaux la part qui est destinée au financement d'une religion qui n'est pas la sienne. Un citoyen d'Auseberg (Valais) a usé, il y a peu, de cette possibilité. La commission cantonale de recours en matière fiscale n'autorisa pas. Mais, après recours auprès du Tribunal fédéral, le recourant qui était protestant, d'origine bernoise, obtint gain de cause.

Comment comprendre pourtant la logique d'une jurisprudence qui admet qu'un citoyen se soustraie au paiement de la part de l'impôt communal destiné au culte, mais qui lui refuse ce droit en ce qui concerne l'impôt cantonal ?

Quand l'impôt à une affectation spéciale, la situation est au moins claire : le citoyen est, constitutionnellement, libre de payer ou de refuser. Ainsi sont sauvegardés les droits des minorités et la liberté de croyance.

En Valais, la religion catholique est la religion de l'Etat. Nous ne pensons pas que les Valaisans soient près de renoncer à cette disposition de leur Constitution; pas plus que le Tessin qui vient de la maintenir dans sa Constitution rénovée. C'est bien la preuve que des rapports privilégiés entre l'Eglise et l'Etat peuvent être sauvegardés indépendamment du mode de financement du culte. Presque tous les cantons suisses en ont fait la preuve.

Mais il paraît que c'est, en terre vaudoise, une hérésie.

## La crise de la « Gazette de Lausanne »

La presse avec intransigeance réclame le droit à l'information. Mais elle a ses domaines réservés, dont, en premier lieu, le sien propre : elle est discrète sur elle-même, sur ses comptes, sur ses relations avec les milieux d'affaires, sur sa politique commerciale. Et le silence tisse sa connivence, du principal intéressé, du moins quand il est en difficulté, aux confrères, qui auraient peur que leurs révélations passent pour de la Schadenfreude.

Mais la solidarité du secret des affaires de famille s'arrête aux frontières linguistiques. Et fort heureusement, la « Neue Zürcher Zeitung » a installé en terre romande un correspondant particulier. C'est le seul journaliste de la presse qui ait commenté, (le 2 octobre), jusqu'ici, et à notre connaissance, le départ de M. Frank Bridel du poste de rédacteur en chef de la « Gazette de Lausanne ». Son papier est digne d'une traduction partielle.

Voici donc :

— Sur le confidentialisme des journaux romands :

« Comme les journaux romands eux-mêmes ne renseignent pas, ou tout au plus à mots couverts, sur la situation fort compliquée de ce journal, il subsiste une lacune dans l'information. »

Après avoir précisé qu'il s'était efforcé de réunir quelques éléments d'information dans un esprit respectueux du rôle de ce journal de tendance libérale, M. O. Frei rappelle le malaise créé par le parachutage de M. Louis Guisan, comme administrateur-délégué, nomination qui subordonnait plus étroitement la rédaction au Conseil d'administration; ayant évoqué la désagrégation de l'équipe des rédacteurs que Pierre Béguin avait su grouper et signalé l'échec de la tentative de collaboration étroite avec le « Journal de Genève », il apporte deux précisions.

« Au bout de quelque temps apparurent des différences de conception de caractère fondamental entre le rédacteur en chef Bridel et le délégué du conseil d'administration. C'est en juin que M. Bridel prit la décision de se retirer. »

« Au point où en sont les choses, il y va de la survie du journal. M. Guisan conduisit comme délégué du conseil d'administration des négociations avec la radicale « Nouvelle Revue de Lausanne » en vue d'une collaboration étroite, qui éventuellement pourrait être poussée jusqu'à une fusion partielle. Si ce projet devait entrer dans les faits avec pour partenaire la « Nouvelle Revue de Lausanne » qui, quant à elle, a conclu un accord, dont on sait qu'il est quasi réalisé, avec le radical « Confédéré » de Martigny, une nouvelle société serait constituée pour grouper

suite page(4)

## « Gazette » (Suite)

les deux journaux. M. Guisan serait le délégué du conseil d'administration, le directeur général serait M. Michel Jaccard, rédacteur en chef de la « Nouvelle Revue » et le chef de la rédaction, M. François Landgraf, le nouveau rédacteur en chef de la « Gazette ». A la question de savoir si dans ce « triangle » le poids spécifique de la « Gazette » pourrait être préservé, les collaborateurs chevronnés font les plus expresses réserves, non sans cacher leur mécontentement de ce que les négociations avec la « Nouvelle Revue » aient été conduites pendant assez longtemps à leur insu. »

« Nouvelle Revue » + « Confédéré » + « Gazette » ? M. Frei a raison de faire remarquer que les administrateurs de la « Gazette » connaissent mal, de l'intérieur, les problèmes du journalisme.

Car si l'on peut ajouter la production d'une usine à la production d'une autre, jamais la fusion de deux journaux de mentalités différentes n'a donné un total qui soit la somme des nombres des deux tirages antérieurs.

## Presse du matin, vente au numéro, etc.

« La Suisse » et la « Tribune de Lausanne » se disputent le marché des lecteurs matinaux. Cette concurrence, nous en avons parlé à plus d'une reprise, est à la fois réelle et feinte puisque la famille Payot possède des majorités déterminantes dans les deux journaux.

L'intérêt de cette concurrence tient au fait qu'elle permet de délimiter des zones, qui correspondent non seulement à des aires géographiques, mais à deux régions romandes : celle du Jura industrialisé et celle des cantons « terriens ».

Voici le tableau des zones d'influence sur la base des chiffres réunis par M. Bolliger dans la « Revue économique et sociale » de mai 1968. Les tirages totaux retenus étaient de 55 404 pour « La Suisse » et de 57 354 pour la « Tribune ». Ces chiffres datent de quelques mois, mais ils demeurent toujours significatifs.

	Tribune	Suisse
Vaud	32 571	4 965
Genève	935	28 521
Valais	8 753	2 096
Fribourg	5 361	2 151
Neuchâtel	1 907	4 193
Jura	1 296	2 538
Suisse allemande	6 094	10 702
Etranger	430	238

Certes on peut relever la pénétration de « La Suisse » dans le canton de Vaud (notamment dans le district de Nyon), sans réciprocité, mais le plus remarquable est l'écoulement plus fort du journal genevois en Suisse allemande. La différence doit pouvoir s'expliquer de plusieurs manières : organisation commerciale des deux journaux, caractères propres à l'émigration romande, etc. Toutefois, il y a, là aussi, un signe évident du poids réciproque, politique et économique, des deux régions. Genève pèse plus lourd.

### La vente au numéro

On sait que la répartition entre les abonnés et les acheteurs au numéro est déterminante pour interpréter la ligne rédactionnelle d'un journal. Plus l'on vend au jour le jour, plus il faut accrocher, multiplier les affichettes et offrir ce dont le lecteur est friand. A défaut, on risque le « bouillon ».

On interprétera de ce point de vue les chiffres valables pour les quatre grands journaux romands.

La Suisse	abonnés	14 000
	au numéro	45 000
Tribune de Lausanne	abonnés	12 700
	au numéro	44 700
Tribune de Genève	abonnés	25 300
	au numéro	35 100
Feuille d'Avis de Lausanne	abonnés	67 100
	au numéro	17 100

## Une journée au château de Lenzbourg

Pourquoi pas ? Il n'y a pas eu seulement des preux dans la vieille Suisse. Les non conformistes ne devaient pas faire défaut, mais ceux qui montaient au château pouvaient finir dans les oubliettes. Aujourd'hui, ils ne risquent rien; aussi le château de Lenzbourg a-t-il été, il y a quelque temps, le point de ralliement de mouvements divers qui s'efforcent de donner un peu de couleur à la pâleur de notre vie publique. Barbus ou imberbes, jeunes ou moins jeunes, en majorité du sexe masculin, les représentants de vingt groupes avaient répondu à l'appel de « Team 67 », un groupement politique qui a manifesté son existence lors des dernières élections au Conseil national dans le canton d'Argovie, et qui envisage de participer aux prochaines élections cantonales. D.P. était aussi présent.

Le matin, dans la maison portant le nom de Stapfer, chaque groupement avait exposé, en dix minutes au maximum, ses buts, ses réussites et ses échecs, ses ressources et ses espoirs. Empruntés au « Tagesanzeiger » de Zürich les épithètes qu'il attribue à chaque groupe représenté; nous lui en laissons la responsabilité. Mais c'est un amusant kaléidoscope.

**Team 67, Argovie** : faire une politique plus objective (sachlicher politisieren)

**Jeune Berne** : permettre à de nouvelles idées de percer

**Jeunes lions de Winterthour** : collaboration des jeunes

**Parti fédéraliste européen, Bâle** : intégration européenne

**Zeitdienst, Zürich** : ouvert à tous les courants de la gauche

**Gallusbär, Saint-Gall** : catholicisme de gauche

**Domaine public, Lausanne** : contre l'autosatisfaction

**Conseil suisse de la paix** : contre les exportations d'armes

**Syndicalistes progressistes, Zürich** : unité

**Neutralität** : les collaborateurs ne sont pas rétribués

(il s'agit de collaborateurs prestigieux comme Frisch ou Dürrenmatt, sinon cette particularité n'en serait pas une)

**Mouvements des résistants à la guerre** : non violence

**Mouvement contre l'armement atomique** : comme son nom l'indique

**Manifeste de Zürich** : il y a eu des troubles; oui, mais pourquoi ?

**Club républicain de Zürich** : démocratie radicale

**Association des écrivains progressistes** : engagement

**Buch 2000** : diffuser la littérature politique

**Etudiants progressistes de Bâle** : pour une nouvelle culture

**Podium de culture politique, Berne** : construire la liberté

**Junkere 37, Bern** : foyer d'infection

**Rassemblement jurassien** : Jura libre.

On le constate facilement, il est impossible de faire une synthèse, mais tous ces groupuscules, revues et mini-partis se sont créés, vivent et disparaîtront en laissant des traces plus profondes qu'on se l'imagine communément. Et si l'on poursuivait le recensement on constaterait que seule une petite partie des groupements non conformistes étaient représentés à Lenzbourg.

## Et les frais pharmaceutiques !

Un lecteur ami, qui connaît de près les problèmes de la gestion d'une caisse d'assurance maladie, nous fait part de ces remarques sur l'article que nous avons consacré à la sécurité médico-sociale. Nous citons quelques extraits de sa lettre.

« Je suis heureux que DP ait mis en valeur l'étude commandée par les médecins. Elle le mérite. Dans

le vaste et nécessaire débat général autour de la révision de la LAMA, cette publication est utile. D'une part, elle apporte des chiffres à partir desquels la réflexion est possible, et d'autre part elle se situe plus en avant que la réponse de la Société suisse de médecine au questionnaire de l'OFAS. C'est dire que les quelques remarques que l'article suscite ne concernent pas la publication elle-même. »

Notre correspondant s'oppose, ce que font MM. Gygi et Tschopp dont nous citons l'étude, à l'assimilation des investissements aux dépenses ordinaires (ce qu'on ne fait pas dans l'enseignement).

Puis il ajoute :

« J'aimerais beaucoup qu'on insiste sur le prix toujours plus élevé des remèdes. En traitement ambulatoire, pour une petite caisse-maladie comme la mienne (20 000 assurés), le coût des médicaments en 1967 a augmenté dans une proportion aussi forte que les frais d'hospitalisation (26 %). Avant de prévoir une couverture financière pour tous les abus inclus dans le coût général de la médecine, il serait peut-être temps d'examiner les raisons de cette « explosion » des frais. »

R. D.

Les frais pharmaceutiques. C'est un sujet que nous avons abordé en son temps. Il vaudra la peine d'y revenir plus en détail.

## Hara-Kiri ou haro sur qui rit d'un colonel

La Chambre des Métiers a monté à l'occasion du Comptoir suisse un spectacle audio-visuel. Nous n'avons rien à objecter à son effort; et même, vive l'encouragement à choisir un métier manuel ! Nous pensons simplement que les conditions réelles de l'exercice de la profession sont plus importantes que les belles images. C'est dans cet esprit que nous citons, en page une, deux propositions de sections romandes de la F.O.B.B. Le salaire mensuel, la présence syndicale sur le chantier même, voilà qui est déterminant à nos yeux. Nous préférons la revendication syndicale à toute propagande, qui n'analyse pas, de manière réaliste, la réalité quotidienne du métier.

Nous avons donc parlé seulement d'une épaulette militaire, à l'envers sur un cliché, qui avait choqué un colonel en mal d'inspection. Mal nous en prit. C'était un sujet tabou.

C'est ce que nous écrit la Chambre des Métiers.

« Votre numéro 98 contient quelques lignes relatives au spectacle audio-visuel que la Chambre vaudoise des Métiers a montré au Comptoir suisse.

» Fidèle abonné de votre journal, je constate avec plaisir que « Domaine public » ne néglige aucun détail pour étayer l'information qu'il transmet à ses lecteurs. En l'occurrence, dans l'espace restreint qui lui a été imparti, l'auteur du bref article intitulé : « Un colonel au Comptoir suisse » a vraiment accompli un tour de force. Il a su rendre l'essentiel du message que nous avons formulé.

» Je dois encore le féliciter pour l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard du problème très technique du montage des clichés. Parmi ceux qu'il a fallu, hélas ! abandonner — nous avons nous aussi élaboré un programme minimum — il s'en trouve un de fort original. Le cliché qui consiste à égratigner les colonels. Merci « Domaine public » de l'avoir ramassé. » Si j'osais, j'offrirais par gratitude, mais anonymement, un abonnement à « Hara-Kiri » à toute votre équipe rédactionnelle.

Chambre vaudoise des Métiers »

## A nos lecteurs

Notre prochain numéro sera le numéro 100. Il tombera le 7 novembre; il sera sur quatre pages comme d'habitude et pas sur papier glacé. Mais nous nous sommes donné un délai de réflexion pour faire le point et présenter, dès le numéro 101, quelques propositions nouvelles.